

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie

Absent(s) excusés

Absent(s)

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1403-28 | Mise à disposition des installations sportives municipales au collège François Villon – 4ème trimestre 2022 – Avenant n° 22

M. René RAVELEAU, adjoint délégué aux Sports et aux Loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°35 du conseil d'administration du collègue François VILLON en date du 6 février 2023 habilitant son Principal à signer l'avenant annuel à la convention d'utilisation des équipements sportifs,

Vu le projet d'avenant n°22 à la convention d'utilisation des équipements sportifs présenté chaque année à la signature du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, du Lycée Jean Bodin et de la Ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville attentive à toutes et à tous du 9 mars 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant n°22 à la convention d'utilisation des équipements sportifs par le collège François VILLON (complexe sportif François Bernard) pour le 4^{ème} trimestre 2022,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.

M. FRAKSO et Mme LIOTON et M. GUIBERT n'ont pas pris part au vote.

VOTE			
En exercice	32	POUR	26
Présents	28	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	26	TOTAL	26

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



The seal is circular with the text "Mairie des Ponts de Cé" around the top and "49130 (M. et L.)" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a bridge and a sun.